« Le SACY - lien »
Infos

Bulletin d'Informations de la Commune n°50 - MARS 2021
www.sacylegrand.fr

Éditorial

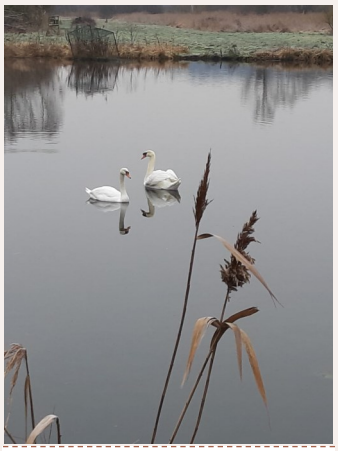

Cygnes dans le marais de Sacy le Grand

Chères Sacyliennes, Chers Sacyliens,

Depuis un an, nos vies sont chahutées, soumises à un virus, et à présent à ses variants, qui régissent désormais notre quotidien. La campagne de vaccination est en cours et l'espoir d'une immunité collective atteinte, nous permet d'envisager un avenir plus radieux à plus ou moins long terme.

Les étudiants et les jeunes arrivant sur le marché de l'emploi sont particulièrement impactés par cette crise qui les isolent, les cloîtrent et les désespèrent pour certains. Il est essentiel que les collectivités soient à leurs côtés pendant ces périodes. Ainsi l'atelier 17 de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte reste le relais privilégié pour un accompagnement personnalisé ainsi que la mission locale du Clermontois, à laquelle adhère la commune de Sacy le Grand et qui assure une permanence en mairie.

Les populations vulnérables sont accompagnées régulièrement par les élus, les membres du CCAS et les services municipaux.

Les associations sont également frappées de plein fouet par cette situation et ont vu leurs activités interrompues pour certaines voire nulles depuis un an pour d'autres. Nous restons cependant à leur côté.

La culture est assoupie, limitée mais toujours présente.

Les collectivités locales sont également impactées dans leur gestion par des reports de délais, des contraintes nouvelles qui ont des conséquences certaines sur les budgets et finances.

Des projets émergent cependant, portés par la commune, la communauté de communes, d'autres nécessitent une vigilance extrême.

Il faut encore maintenir le cap et solidairement nous adapter aux contraintes pour mieux les supporter.

Afin de faciliter le lien entre tous, la commune s'est dotée d'une application mobile permettant une information rapide et immédiate.

Ce 50 ème numéro du Sacylien, existant depuis 2008, est un autre lien.

Je tiens à remercier **M Patrick CAPIAUX** pour l'investissement, le travail effectué et le soutien apporté pendant une grande partie de cette période et au début de cette nouvelle aventure municipale.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Sincèrement,

Le Maire

Muriel PERRAS JUPIN

DANS CE NUMÉRO

Vie pratique.....2
Zone artisanale / Usine de méthanisation.....3
Panneaupocket / Protocole sanitaire.....4
Zone humide / Boîte aux lettres.....5
Mission locale.....6
Marais / Hommages.....7
Informations municipales..8 / 9
CCPOH.....10 / 13
Noël / École.....14 / 15
Informations diverses.....16
Bibliothèque / État civil.....17
Synthèse des délibérations..18 / 19

VIE PRATIQUE SACYLIENNE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

MARDI: 15h00 à 17h45

JEUDI: 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

VENDREDI: 15h30 à 17h45

☎: 03 44 29 94 16

FAX: 03 44 55 23 05

MAIL: mairie@sacylegrand.fr

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

MARDI: 9h00 à 12h00

MERCREDI: 15h00 à 17h45

VENDREDI: 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h45

SAMEDI: 9h00 à 12h00

☎: 03 44 72 18 11

Couvre feu à partir de 18 heures

Bienvenue à Sacy-le-Grand

Vous venez de vous installer dans notre commune.
Afin de mieux vous connaître, vous êtes invités à vous présenter au secrétariat de mairie, muni de votre livret de famille.

Nous vous remercions de cette démarche

MISSION LOCALE du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain

LA MISSION LOCALE

La conseillère de la mission locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain, Sandrine Dermy assure des permanences à la mairie de Sacy le Grand sur rendez-vous.

Mission Locale de Clermont

3 rue Gérard Philippe

60600 CLERMONT

ml-clermont@wanadoo.fr

03 44 68 27 27

RECENSEMENT MILITAIRE

Au cours de l'année 2021 seront recensés tous les jeunes hommes et jeunes filles nés en 2005.

Se présenter au secrétariat de Mairie **dans le mois qui suit l'anniversaire** muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents ainsi que d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera remise. Celle-ci est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique, ainsi qu'au permis de conduire.

En cas de perte de celle-ci, vous pouvez contacter le Centre du Service National de Creil par téléphone au : **03 44 28 78 32**.

ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rendez-vous à la Maison de la Solidarité et des Familles de Liancourt: **03 44 10 78 70**

LA ZONE ÉCONOMIQUE DES CORNOUILLERS

Visite de la zone artisanale des Cornouillers en présence de Mme Kristine Foyart, 1 ère vice présidente de la CCPOH, M François Morenc, vice président en charge de l'économie, Mme Muriel Perras Jupin, Maire de Sacy le Grand, M Arnaud Dumontier, président de la CCPOH, Mme Corinne Orzechowski, Préfète de l'Oise, M Jean Charles Geray, sous-préfet de Senlis, ici avec M Nicolas Segaux et son équipe, gérant de la société Digilarger et M Grégory Chaffois, directeur du service économique de la CCPOH.

Mme Corinne Orzechowski, Préfète de l'Oise était en visite le 02 mars 2021 sur le territoire de la CCPOH et a choisi à cette occasion de visiter la zone artisanale des Cornouillers à Sacy le Grand.

Arnaud Dumontier, Président de la CCPOH, Muriel Perras Jupin, Maire de Sacy le Grand accompagnés de Kristine Foyart, François Morenc, Jean Charles Geray, Sous-Préfet de Senlis et Grégory Chaffois, lui ont présenté cette zone économique en extension.

La visite s'est conclue par un temps d'échange et une présentation de la société Digilarger par Nicolas Segaux, entreprise installée sur la première partie de la zone.

C'est ensuite au siège de la CCPOH à Pont Ste Maxence, que Mme La Préfète a rencontré les maires du territoire et a échangé longuement sur de nombreux sujets d'actualité et en lien avec les collectivités.

Le Maire

Muriel PERRAS JUPIN

USINE DE MÉTHANISATION

La société BIOGAZ 60 du Clermontois a déposé un recours juridique **le 18 janvier 2021 demandant l'annulation de l'arrêté du 18 novembre 2020 par lequel La Préfète de l'Oise a refusé de délivrer le permis de construire une unité de méthanisation à Sacy le Grand**, et a couplé son action auprès du tribunal administratif d'Amiens d'un référé *.

La requête en référé de la société BIOGAZ 60 du Clermontois a été rejetée le 10 février 2021.

La procédure du recours est en cours. L'avocat de la commune est mobilisé.

***Référé** : le référé est **une procédure contentieuse permettant de demander rapidement, voire de manière immédiate, à un juge de prononcer des mesures provisoires tendant à préserver les droits du demandeur**. Les décisions rendues en référé, qualifiées d' « ordonnances », n'abordent pas le fond du litige et n'ont pas autorité de la chose jugée « au principal ».

Muriel

PERRAS JUPIN

APPLICATION TÉLÉPHONE ET TABLETTE

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations … depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

Une application simple et engagée 100% française

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants de Sacy le Grand.

Le Maire
Muriel PERRAS JUPIN

PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ POUR ASSURER LA PROTECTION À L'ÉCOLE ET À LA CANTINE

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants.

Modalités d'organisation et de fonctionnement de l'école et de la cantine dans le contexte COVID-19, renforcé à compter du 8 Février 2021

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

A la cantine, la distanciation de 2 mètres entre les groupes classes nous a contraint à la suppression de 2 tables, diminuant le brassage des enfants par service mais augmentant le nombre de services à 3 sur un temps méridien inchangé.

Pour un meilleur confort des enfants durant ce temps du midi, nous avons choisi de demander aux parents travaillant à distance et de leur domicile, de venir chercher leurs enfants pour les faire déjeuner.

Afin de respecter au mieux cette décision ainsi que les consignes sanitaires renforcées, il a été réclamé un justificatif de présence obligatoire sur le lieu de travail des parents justifiant l'inscription de leur enfant à la cantine.

Cette organisation étant très complexe, tant pour les enseignants, pour les agents intervenant dans le cadre de l'école et de la cantine que pour la mairie, nous vous remercions de votre compréhension.

Nathalie VREVEN PETIT
1 ère Adjointe

ZONE HUMIDE TAMPON

La zone humide tampon des marais de Sacy située entre la route de Cinqueux et le chemin communal.

Remise en service de la zone humide tampon

Nous avons remis en service la zone humide tampon, début janvier, suivant un protocole défini conjointement **entre la Commune de SACY LE GRAND**, **le SMOA** (**S**yndicat **M**ixte **O**ise **A**ronde), **le SMCTEUR** (**S**yndicat **M**ixte pour la **C**ollecte et le **T**raitement des **E**aux **U**sées de la **R**égion de Sacy le Grand), et le délégataire **SUEZ** puis validé par la Direction Départementale des Territoires.

Pour rappel, la zone humide tampon de SACY LE GRAND créée en **2015** sur une surface d'1 ha est un aménagement hydraulique de gestion des eaux de ruissellement et des eaux traitées par la station d'épuration, qui retient environ 3 500 m3 d'eau avec un temps de séjour d'en moyenne 5 jours. Elle permet d'améliorer la qualité globale des eaux du marais et de la rivière "La Frette".

En avril 2020, un dysfonctionnement sur la station d'épuration du à un blocage de pompe par une multitude de résidus (de type lingettes) à entrainé un rejet d'eaux usées non traitées vers la zone humide et donc la rivière. La zone à été fermée en sortie afin d'absorber cette pollution et a ainsi démontré le bien fondé de cet ouvrage.

Après des analyses régulières et constantes, nous avons pu constater que l'épisode de pollution était derrière nous mais toujours sous surveillance.

L'eau est un bien rare et il ne tient qu'à nous de le respecter.

Ne jetons pas de lingette, serviette hygiénique ou tout autre polluant qui occasionneraient des incidents sur la station d'épuration et qui ne pourraient pas être traité, de même, ne jetons rien sur la voie publique ou les chemins communaux (mégot de cigarette, papier, plastique, etc.) car les eaux de ruissellement arrivent dans la zone humide tampon alors qu'elle accueille une biodiversité incroyable.

Merci de respecter notre patrimoine naturelle.

Sylvain CHARBONNELLE
Président du SMCTEUR, Conseiller municipal

INFORMATION BOÎTE AUX LETTRES

Avis à la population

Nous avons été informés par notre factrice Erika, d'une recrudescence de vol dans les boîtes aux lettres. Il est donc conseillé de ne laisser aucun objet important dans celles-ci (carte bancaire, clés, enveloppe contenant de l'argent liquide…).
La boite aux lettres standard est accessible avec un pass dont sont munis tous les livreurs afin de pouvoir déposer la plupart des colis livrés.

Nathalie VREVEN PETIT

MISSION LOCALE DU CLERMONTOIS

A qui s'adresse-t-elle ?

Aux jeunes de **16 à 25 ans sortis du système scolaire**

Quel est son rôle ?

ACCUEILLIR – INFORMER

ORIENTER - ACCOMPAGNER

Concrètement,

que peut-elle nous apporter ?

Elle favorise l'insertion : pour trouver un emploi, une formation, définir ton projet, accéder à la mobilité (permis de conduire) ou à un logement.

Elle propose des ateliers adaptés à chaque jeune, concernant la santé/la culture/ le projet professionnel (rencontre avec des entreprises).

Elle favorise le lien social.

Comment faire pour entrer en contact la 1ère fois ?

Tu as entre 16 et 25 ans et tu es sorti du système scolaire ?
Fais-toi connaître auprès de la Mairie de Sacy-Le-Grand. Elle t'indiquera la date de la prochaine permanence tenue dans notre village par la conseillère Mission Locale. En 2020, malgré la crise sanitaire, la Mission Locale a continué d'accompagner 1418 jeunes !

Isabelle
ALVES DOS SANTOS
Trésorière Adjointe de la mission locale du Clermontois
Conseillère municipale

MARAIS DE SACY

Comité des marais de Sacy

Mme Térésa DIAS, maire de Monceaux, a été désignée à l'unanimité Présidente du COPIL Natura 2000 et de la commission de suivi RAMSAR des marais de Sacy, le 13 janvier 2021.

M Jean-Luc PARIS, maire adjoint de Sacy le Grand, a été désigné à l'unanimité Président du comité consultatif des marais de Sacy lors du comité syndical du SMOA, le 03 février 2021, en remplacement de **M Raoul CUGNIÈRE**.

Les communes remercient vivement **M CUGNIÈRE**, engagé depuis de longues années en tant que Président du syndicat des marais puis du comité des marais, **M Claude CWIKLINSKI**, Président sortant du comité de suivi RAMSAR, pour le travail accompli, leur implication et leur participation active à la reconnaissance du site RAMSAR des Marais de Sacy et à la préservation de celui-ci, ainsi que **M Didier BACOT.**

Leur expérience et leur connaissance des marais, qu'ils continueront de partager, seront des atouts précieux pour leurs successeurs.

Muriel PERRAS JUPIN

Abattage des peupliers

Ce Projet a déjà été évoqué dans le passé et dans le cadre de sécuriser cette zone, surtout que le chaos est total, la municipalité a décidé de restructurer ce secteur en faisant appel à une scierie pour une estimation de 300 peupliers à abattre dont la valeur se trouve amoindrie après plusieurs tempêtes.

Cette plantation avait été mise en place dans les années 1960 -1970 pour assurer des revenus à la commune.

Aujourd'hui les cours du bois peuplier remontent légèrement mais restent faibles, une opportunité s'offre à nous. La vocation plantation de peuplier n'est plus, le marais doit retrouver son identité, les gens doivent pouvoir se promener en toute sécurité.

La chute d'un arbre, lors de fort coup de vent, entraîne systématiquement la chute de son voisin (Château de cartes).

Le marquage des arbres a été effectué les 4 et 5 mars 2021 par **Michel DATIN** et **M DUPRIEZ** et le chantier programmé la semaine du 22 mars. Certains arbres dits remarquables sont conservés.

Michel DATIN
Conseiller municipal délégué à l'environnement

Le mercredi 3 mars 2021, Le Maire, **Muriel Perras Jupin** a remis officiellement à **Alain Gossent,** agent technique et garde champêtre de la commune, la médaille d'or régionale, départementale et communale pour 35 années d'exercice au sein de collectivités territoriales.

Toutes nos félicitations !

Les drapeaux ont été mis en berne le 08 mars 2021 sur la proposition de l'Union des Maires de l'Oise, en hommage à **Olivier Dassault**, Député de l'Oise, disparu le 7 mars.

La commune de Sacy le Grand a bénéficié du fond de soutien destiné aux communes de l'Oise essentiellement rurales, mis en place par le **Sénateur Olivier Paccaud** et le **Député Olivier Dassault**, pour la rénovation du bassin de l'église. 2000 euros avaient ainsi été octroyés pour cette restauration.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CIRCULATION

Il est constaté une recrudescence de passages de poids lourds dans la commune malgré **l'interdiction par arrêté départemental pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes** (sauf desserte locale).

Le département de l'Oise a été saisi dès cet été pour établir la liste des panneaux signalétiques manquants en amont de la commune et dans celle-ci, indiquant cette interdiction.

Les panneaux complémentaires viennent d'être réceptionnés, la gendarmerie a de nouveau été mobilisée et une demande de contrôles réguliers des Poids Lourds est effectuée auprès de Mme La Préfète.

La commune, associée à l'élaboration du cahier des charges de la zone d'activités des Cornouillers par la CCPOH, a fait intégrer cette interdiction pour le rappeler aux utilisateurs de la zone artisanale.

Article 24 : Itinéraire obligatoire

La ZAC des Cornouillers est desservie par la Route Départementale 10, elle ne constitue pas une desserte locale.

Il est imposé aux futurs propriétaires et locataires des parcelles de la zone d'activités d'informer et d'imposer aux prestataires, clients, fournisseurs ou tout autre usager de la ZAC de ne pas traverser le village de Sacy-le-Grand.

L'itinéraire obligatoire pour atteindre ou quitter la zone d'activités se fera uniquement via ou en direction de la Route Nationale 31.

En effet, la traversée de la commune est interdite pour les véhicules de transports de marchandises d'une masse supérieure à 7,5 tonnes dans les deux sens de circulation par un arrêté départemental permanent signé par le Préfet en date du 19 octobre 2007.

TRAVAUX RUE MARCEL VINCENT

Des travaux d'assainissement d'eau pluviale ont été engagés rue Marcel Vincent pour tenter de résorber les retenues d'eau qui se sont créées suite à des travaux de construction dans la rue et à un mois de janvier particulièrement arrosé.

Ces travaux ont vocation à apporter une solution provisoire. Un nouveau permis de construire a été délivré dans la rue avec de nouvelles tranchées de raccordement en perspective sur la route et le passage d'engins de chantier.

La rue est au départ un chemin rural sans pente qui s'est développée à partir de l'instauration du PLU en 2007 et la réfection de la route sera programmée lorsque la zone à bâtir sera terminée, afin de ne pas abîmer un équipement neuf et coûteux.

Les nids de poule, nombreux après l'hiver, ont été rebouchés à cette occasion.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

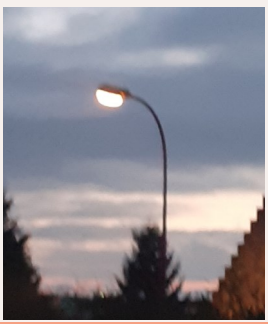

De nombreuses lanternes sont à remplacer. Un inventaire a été effectué.
Notre prestataire habituel a annoncé l'arrêt prochain de son activité. Plusieurs fournisseurs ont été contactés pour établir des devis dont les montants sont désormais élevés, les pièces de remplacement n'existant plus. Les délais de livraison des lanternes sont estimés entre 8 et 10 semaines.
La commande est lancée.

PARC ÉOLIEN

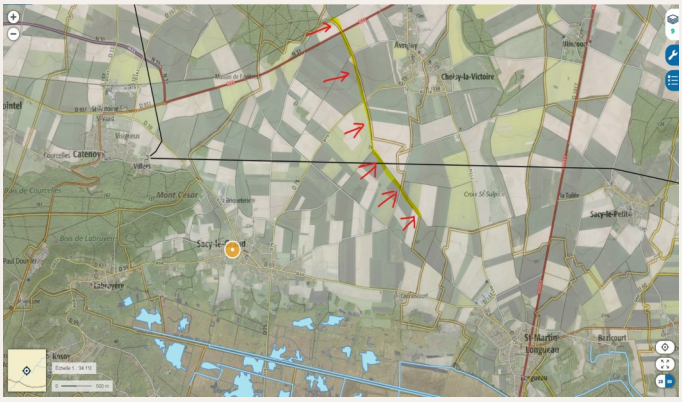

Enedis et la société DUEZ en charge des travaux de terrassement pour le raccordement du parc éolien de la plaine d'Estrées ont effectué les démarches nécessaires pour intervenir sur une partie du territoire de Sacy le Grand, en limite d'un chemin communal situé dans la plaine agricole entre Avrigny et Ladrancourt.

Les travaux de raccordement électrique venant de Pont Ste Maxence, et passant par St Martin Longueau ont débuté en février.

De nombreuses sociétés d'exploitations de parcs éoliens sollicitent des rendez-vous avec la Mairie, non confirmés à ce jour, et ont déjà pris contact avec des propriétaires fonciers. Le conseil municipal se positionnera très prochainement sur ce sujet.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU CAPTAGE DE SACY LE GRAND

Le renouvellement de la DUP du captage d'eau de Sacy le Grand est lancé, soutenu financièrement par l'agence de l'eau et la commune, et le bureau d'étude ANTEAGROUP a été missionné pour la mise en œuvre de cette étude.

La réunion de lancement a eu lieu en visio le 21 janvier 2021, à laquelle ont assisté **Mme Le Maire** et **M Michel Datin**, conseiller municipal délégué à l'environnement.

Une synthèse de l'étude hydrologique préalable a été présentée et un planning des actions a été défini.

Les objectifs sont d'intégrer les évolutions de besoins de la commune et d'assurer une meilleure protection de la ressource.
La finalité est la révision de la DUP et sa mise en concordance avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

VIE QUOTIDIENNE

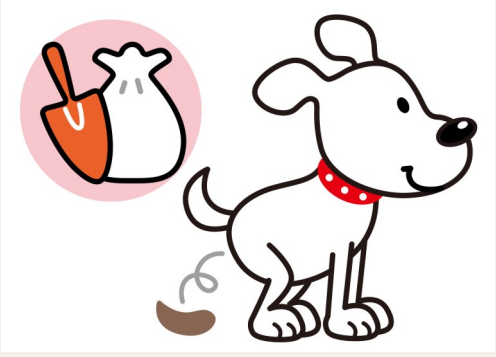

Régulièrement dans le Sacylien sont rappelées les règles du bien vivre ensemble, nécessaires pour le confort du plus grand nombre.
Ainsi il est demandé aux propriétaires de chiens d'être particulièrement vigilants lors des promenades de leur animal.
Assurez vous que les déjections de nos amis à 4 pattes ne gênent en rien la circulation des piétons et les travaux des agents municipaux dans les espaces verts.
Munissez vous d'un sac ou sachet pour les ramasser.
Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants ...

pays d'oise & d'halatte
communauté de communes

LA CCPOH DANS LE QUOTIDIEN DES SACYLIENS

LE PORTAGE DE REPAS

Ce service est ouvert à tous les Sacyliennes et les Sacyliens remplissant les conditions suivantes:

- Être à la retraite
- Être malade (sur présentation d'un certificat médical)
- Être invalide temporairement (sur présentation d'un certificat médical)
- Être handicapé
- Sortir de l'hôpital
- Être titulaire d'une carte d'invalidité

Si vous le souhaitez vous pouvez bénéficier de ce service, pour **6,50 € un repas** comprenant un potage, une entrée, un plat principal avec son légume, fromage, un petit pain individuel et dessert, livré chez vous, ente 8h et 12h30.**Les inscriptions pour le portage de repas, s'effectuent au Pôle services intercommunal ou sur le portail familles.**

LE SERVICE PETITE ENFANCE

La CCPOH propose différents modes d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans sur le territoire :

- Quatre crèches collectives
- Une crèche familiale comprenant 64 places
- Une halte garderie itinérante sur quatre communes du territoire
- Le relais Assistants Maternels

Le dossier de préinscription sera soumis à validation lors d'une commission d'admission.

PÔLE SERVICES INTERCOMMUNAL

PÔLE SERVICE INTERCOMMUNAL
1 PLACE LE CHÂTELIER
60700 PONT SAINTE MAXENCE
TÉL: 03 44 29 48 80

Mail: poleservices@ccpoh.fr

BIP POP

Bip Pop est une plateforme d'entraide locale qui met en relation les personnes de 60 ans et plus, qui ont besoin d'être accompagnées pour des petites courses de proximité, des balades et sorties, et souhaitent des visites de convivialité, avec des personnes qui veulent rendre service sur le territoire, sans contrainte ni obligation.

La mission de Bip Pop est de lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient avec ou sans accès internet/mobile.

Que vous soyez bénévoles volontaires ou futurs bénéficiaires, pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Pôle Services au 03 44 29 48 80.

pays d'oise & d'halatte
communauté de communes

LA CCPOH DANS LE QUOTIDIEN DES SACYLIENS

LE SERVICE ENFANCE

ALSH
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte propose à chaque période de vacances scolaires (exceptés les congés de Noël) des accueils en centres de loisirs répartis sur le territoire.

Une navette gratuite en minibus est assurée et permet aux enfants de **Sacy le Grand** de bénéficier de ce service.

Renseignements à chaque période d'inscriptions auprès du Pôle services.

Accueil des enfants

à Sacy le Grand

Salle annexe de la bibliothèque de Sacy le Grand
de 7 h 30 / 8 h 45 et

16 h 30 / 18 h 30
le lundi, mardi,
jeudi et vendredi

Inscriptions au Pôle Services Intercommunal

LE MERCREDI LOISIRS

L'accueil du mercredi loisirs se fait à **SAINT MARTIN LONGUEAU.**
Un service de cantine est assuré par la CCPOH.

LE SERVICE JEUNESSE

La commune de **Sacy le Grand** bénéficie de l'un des quatre PRJ (Point Rencontre Jeunes) présents sur l'ensemble du territoire, **« L'ÉTAPE ».**
Situé à l'étage de la salle Bruno Mathé, cet espace intégralement dédié aux jeunes accueille les adolescents de Sacy le Grand.
Mercredi.....de 14h30 à 19h30

Renseignements auprès du Pôle Services Intercommunal :

poleservices@ccpoh.fr - 03 44 29 48 80 ou sur Facebook.

L'Atelier 17 regroupe Le Tiers Lieu Numérique et le Point Information Jeunesse. Ces deux pôles proposent de l'information, la documentation, l'orientation des publics et la formation numérique liée à l'emploi. Une nouvelle orientation en plein essor soutenue par les différents partenaires de l'emploi.

L'Atelier 17
Ouverture au public du lundi au jeudi de 14h à 18h - Le vendredi de 14h à 17h30
Le service est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h.
51 rue Charles Lescot
60700 Pont-Sainte-Maxence
Tél. : **03 44 61 55 12**
Mail : atelier17@ccpoh.fr

LA CCPOH DANS LE QUOTIDIEN DES SACYLIENS

LE SERVICE ÉCONOMIQUE

ZAC DES CORNOUILLERS

Le mardi 21 juillet 2020, les élus communautaires ont voté le dossier de réalisation de la ZAC Les Cornouillers située à Sacy-le-Grand, ainsi que les prescriptions architecturale et paysagère.

La ZAC Les Cornouillers, qui a déjà connu une première extension de 4 parcelles, va à nouveau s'agrandir. Suite au vif succès rencontré précédemment et conscients de la situation, les élus communautaires ont voté en 2011 une extension de 8 hectares.

Depuis, de nombreuses démarches administratives se sont succédé, menant ce projet jusqu'à sa réalisation votée le 21 juillet dernier.

Un regard commun entre la CCPOH et la commune a été porté sur cette extension de la ZAC. Concernant les prescriptions architecturales et paysagères, notamment, qui se veulent très précises. Ainsi d'importants volumes dédiés à la végétalisation, formant des filtres visuels par exemple, ont été prévus.

Par ailleurs, chaque projet d'implantation est étudié par la commune et la commission économique réunissant élus communautaires et municipaux afin de veiller au respect du cahier des charges imposé et rédigé conjointement entre la CCPOH et la commune de Sacy le Grand.

L'extension de la ZAC Les Cornouillers est un investissement de 2 500 000 €. Les travaux d'aménagement sont soutenus par une subvention de 650 000 € HT dans le cadre du Contrat Revitalisation Site Défense (CRSD) de la Base Aérienne 110 qui prévoit de soutenir les projets créateurs d'emplois sur un périmètre défini.

Les 8 hectares en cours de commercialisation sont proposés à la découpe suivant les besoins spécifiques de chaque projet. Les travaux ont démarré en septembre pour 6 mois et le premier projet sera implanté au cours du dernier trimestre 2021.

Bureau communautaire du 9 février 2021 : vote de l'implantation dans la zone artisanale des Cornouillers de 3 entreprises :

- **Entreprise locale Ad' Home** sur 4 018 m2 avec la construction d'un bâtiment de 400 m 2.
- **Entreprise Volga** sur un projet en 2 phases : la première, création d'un centre de finition / personnalisation de bennes distribuées localement - 20 emplois directs créés. 2ème phase en 2024 avec la création d'un centre de maintenance employant 20 personnes supplémentaires + un bâtiment administratif, une aire couverte de dispatching et une ligne de production de 1000 à 2000 m2
  Achat de 2 lots de 22 620 et 3 880 m2.
- **Entreprise HT/BT** : 4 332 m2 pour devenir le site unique de cette entreprise actuellement répartie sur plusieurs endroits. En complément à la création du bâtiment administratif de 400 m2, le propriétaire **souhaite implanter son école de musique** actuellement basée à Pont Ste Maxence.

LA CCPOH DANS LE QUOTIDIEN DES SACYLIENS

LE SERVICE ENVIRONNEMENT

DÉCHETS ET SACS INDÉSIRABLES = POUBELLE NON COLLECTÉE

À PARTIR DU 1ER MARS 2021, LES DÉCHETS INDÉSIRABLES ET LES SACS NOIRS SE TROUVANT DANS LES BACS JAUNES ET AU PIED DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES, NE SERONT PLUS COLLECTÉS. UN DOCUMENT SERA ACCROCHÉ PRÉCISANT LE MOTIF DU REFUS DE COLLECTE.

Les emballages, papiers sont à déposer en vrac dans votre bac jaune.

Cette mise en place fait suite au constat d'un trop grand nombre de sacs noirs et déchets indésirables déposés dans les bacs jaunes. Le contenu de ces sacs est refusé dans le processus du tri et part en incinération au centre de traitement principal du SMDO. Cela représente un volume colossal de déchets non valorisés et entraîne un surcoût à la charge de la CCPOH.

Ensemble, soyons tous acteurs du tri !

Une question sur le tri ?
Téléchargez l'application mobile de Citeo sur www.consignesdetri.fr
Pourquoi trier : www.ecoemballages.fr
Ou contactez le service Environnement au 0 800 60 70 01 - numéro vert gratuit

La CCPOH prend en charge toute la gestion de la collecte des déchets ménagers, de la collecte sélective, des déchets verts, des encombrants, du verre, des déchets atypiques.
La collecte des ordures sélectives a lieu le **jeudi matin** et les ordures ménagères **le jeudi après-midi.**

LES RÈGLES DE COLLECTE

1.Sortir son bac **la veille au soir du jour de collecte à partir de 19 h.**

2.Placer son bac avec la poignée côté route en mitoyenneté avec ceux des voisins.

3.Seul le conteneur est collecté. Les autres sacs ne sont pas collectés.

4.Une fois la collecte effectuée, lorsque cela est possible, rentrer son bac afin de faciliter le passage des piétons et d'éviter tout dommage résultant de la présence des bacs sur la voie publique .

Il est constaté de plus en plus des sorties de poubelles dès le mercredi midi ou en tout début d'après-midi.
Comme indiqué ci-dessus, pour des raisons d'hygiène, de salubrité et de praticabilité vous êtes priés de respecter les règles de collecte pour le confort du plus grand nombre.
Il est également rappelé que des poubelles trop remplies et débordantes sont susceptibles de se répandre sur le domaine public. Vous êtes invités à respecter le volume des contenants.

NOËL À L'ÉCOLE

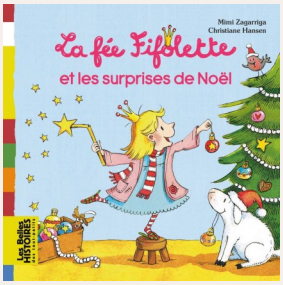

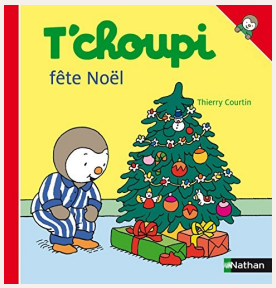

Cette année, à la demande des enseignants, la mairie n'a pas subventionné de spectacle de Noël mais offert un livre par enfant.

Le noël à l'école s'est déroulé avec une visite du père Noël accompagné de **Mme Le Maire** et de **Mme Isabelle DEFRANCE**, **Maire adjointe déléguée à la Culture, animation, vie associative**. La distribution de livres et de chocolats a été effectuée dans chaque classe pour chaque élève.

L'équipe enseignante remercie l'équipe municipale, les enfants étaient ravis.

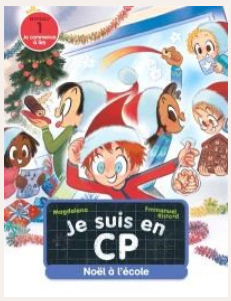

BOÎTES AUX LETTRES DE NOËL

La boîte aux lettres du Père Noël déposée près de l'agence postale communale, a remporté un vif succès.

Les courriers déposés avant le 15 décembre ont été transmis au Père Noël à l'adresse suivante : ***Père Noël - Pôle Nord – 33500 LIBOURNE***

BONS D'ACHAT ET CHOCOLATS

La distribution annoncée des bons d'achats et chocolats aux administrés de plus de 65 ans a eu lieu le samedi 19 décembre.

Les membres du CCAS, accompagnés d'élus se sont ainsi rendus à la rencontre de nos aînés et ont échangé avec eux dans le respect des gestes barrières. En cette année exceptionnelle qui n'a pas permis d'organiser le repas traditionnel réunissant un grand nombre de participants, un bon d'achat supplémentaire à valoir chez les commerçants locaux a été proposé.

Nous espérons dès cette année pouvoir renouer avec ce moment de convivialité.

Depuis le début de la crise sanitaire, le contact est régulier entre les administrés, les services municipaux, le CCAS et les élus.

N'hésitez pas à vous signaler auprès du secrétariat de mairie.

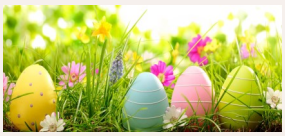

ÉCOLE

Il était une fois…la forêt

Les élèves de la classe de petite section à la classe de Ce1/Ce2 ont assisté à une animation le jeudi 18 février à la salle Bruno Mathé sur le thème de la forêt. Cette animation était proposée par la Manekine.

Après une découverte sensorielle des sons de la forêt (chants d'oiseaux, bruissement des arbres…), les élèves ont été invités à reconnaitre les différents animaux entendus ainsi qu'être sensibilisés à l'importance du bois dans notre vie quotidienne .

Ils ont par la suite exprimé leur propre interprétation de la forêt par le dessin et le land art. Cette animation s'est terminée par la lecture d'un conte se prêtant au thème de la journée.

Mardi gras à l'école 2021

Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, les enfants n'ont pu défiler dans les autres classes ni confectionner de crêpes comme les années précédentes. MAIS petits et grands ont quand même sorti leur plus beau déguisement !

CPAM

[Covid-19]
La CPAM de l'Oise accueille ses assurés uniquement sur rendez-vous

La situation sanitaire étant toujours incertaine et afin de réguler les flux dans nos locaux, la CPAM de l'Oise continue d'accueillir ses assurés uniquement sur rendez-vous dans les agences de Compiègne Beauvais et Creil.
Ainsi, les assurés sont invités à privilégier les services en ligne pour leurs démarches, sur ameli.fr, et à poser leurs questions via la messagerie de leur compte ameli.
Si les assurés ne peuvent faire autrement que de se déplacer, ils sont invités à prendre RDV depuis leur compte ameli* [en priorité] ou en appelant le 3646.
Pour créer son compte ameli, rien de plus simple… regardez la vidéo d'aide à la création sur :
https://youtu.be/3944FrplIBo

VIGIPIRATE

A la suite des attentats de l'automne 2020, la posture Vigipirate a été élevée au niveau "Urgence attentat" pour l'ensemble du territoire national.
Consécutivement à la fin des procès pour terrorisme des attaques de Charlie Hebdo et du Thalys et au report à septembre 2021 du procès des attaques du 13 novembre 2015, **l'ensemble du territoire national est placé au niveau "sécurité renforcée- risque attentat".** Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire, mais moindre qu'à la fin d'année 2020.
Cette adaptation, active à compter du 5 mars 2021, s'appuie sur la posture "Automne/hiver 2020 - printemps 2021" du 26 octobre 2020.
Dans le contexte de la crise sanitaire, cette posture met l'accent sur :

- la sécurité des espaces de commerce, les activités relancées et les lieux réouverts au public à terme;
- la sécurité des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, ainsi que sur la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, y compris les centres de vaccination.

INFORMATIONS MUNICIPALES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

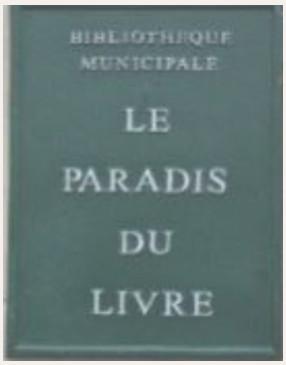

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

SAMEDI: 10h00 à 12h00

Hors périodes

de vacances scolaires

NAISSANCES

Clément LACOMBE né le 25 décembre 2019 à Senlis

Valentine RODRIGUES DE ARAUJO née le 12 janvier 2020 à Senlis

Nélyo DHONDT né le 15 janvier 2020

Mathias LAMAND né le 23 janvier 2020 à Compiègne

Nolan YA-CHEE-CHAN né le 20 mai 2020 à Senlis

Amias LEFEVRE né le 29 juillet 2020 à Compiègne

Nina VINCENT née le 07 août 2020

Les annonces de naissances sont soumises à autorisation de diffusion

DÉCÈS

Mme Réjane BILLAUX décédée le 23 janvier 2020

M Yves SLEDZIONA décédé le 17 février 2020

Mme Marie-Thérèse CROISILLE décédée le 03 mars 2020

Mme Frédérique CARON décédée le 14 août 2020 au Canada

M Denis VREVEN décédé le 05 octobre 2020

Mme Monique TRANCART, née MOREL, décédée le 09 octobre 2020

M Jean-Claude TRUBERT décédé le 02 novembre 2020

M Kassoumou RABIHOU BADIROU décédé le 15 novembre 2020

Les annonces de décès sont soumises à autorisation de diffusion

Nous avons appris la disparition de M Lionel BELLETRE né le 19 avril 1938 qui nous a quittés en décembre dernier. Il exerça le métier de boucher pendant plus de 50 ans à Sacy le Grand. Très apprécié, il termina sa carrière avec Laurent Gontier, formant avec celui-ci une équipe dynamique et malicieuse au service des clients de la boucherie.

Le conseil municipal présente ses très sincères condoléances aux familles des disparus et salue l'engagement dans la vie municipale pendant de nombreuses années de nombre d'entre eux.

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 16 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Muriel **PERRAS JUPIN**, Maire, salle Bruno Mathé dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents, Mesdames, Messieurs : **PERRAS JUPIN ; VREVEN PETIT ; PARIS ; DEFRANCE ; DATIN ; ALVES DOS SANTOS ; CHARBONNELLE ; BEAURAIN ; TORIO ; STURARO ; ANTOINE ; DELAMOTTE.**

Absents excusés : M **DRÉVILLE** (Pouvoir à Mme PERRAS JUPIN) ; Mme **FIGUEIREDO** (Pouvoir à Mme VREVEN PETIT) ; Mme **CARRARA** (Pouvoir à M BEAURAIN) ; Mme **HERBEZ** ; M **CAPIAUX** ; Mme **LOTH**

Absent : M **TUROWSKI**

Secrétaire élue : Madame Nathalie **VREVEN PETIT**

PRÉSENTATION DES RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2019 PAR SUEZ FRANCE

Intervenants : Madame Maud RIBEIN et Monsieur Sébastien NOUGER de Suez France
Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : Madame **Muriel PERRAS JUPIN**, **Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

RAPPORT ANNUEL D'EAU POTABLE 2019 (RQPS : Rapport Qualité Prix Services)

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2019 (RQPS : Rapport Qualité Prix Services)

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION LISTE ÉLECTORALE

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

LOCATION DES 2 LOGEMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

BAIL LOCATION DE DROIT DE CHASSE ET PÊCHE : RENOUVELLEMENT DU BAIL DE M. MAHIEUX

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 contre

BUDGET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : M **PARIS, Maire adjoint délégué aux finances** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

MODIFICATION D'ATTRIBUTION D'UN LOCAL DE LA MSP

Rapporteur : Madame **le Maire** - Adopté à 15 voix pour et 0 voix contre

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Madame **Le Maire**

M Sylvain CHARBONNELLE, président du SMCTEUR

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

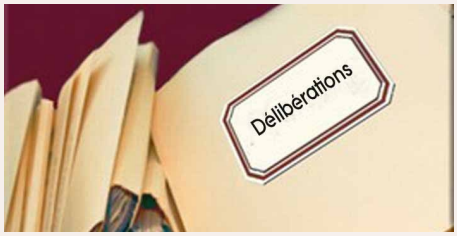

Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Muriel **PERRAS JUPIN**, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : **PERRAS JUPIN ; VREVEN PETIT ; PARIS ; DEFRANCE ; DATIN ; ALVES DOS SANTOS ; DRÉVILLE ; CHARBONNELLE ; FIGUEIREDO ; CARRARA ; TORIO ; STURARO ; ANTOINE ; DELAMOTTE ; FARDEL ; DROBNJAK**

Absents excusés : M **BEAURAIN** (Pouvoir à Mme CARRARA) ; Mme **HERBEZ** (Pouvoir à Mme FIGUEIREDO) ; M **TUROWSKI**

Secrétaire élue : Mme Nathalie **VREVEN PETIT.**

Mme le Maire précise en préambule que à la suite de la démission de **M Patrick CAPIAUX**, **M Éric FARDEL** est installé de fait en tant que suivant sur la liste majoritaire comme conseiller municipal et que à la suite de la démission de **Mme Sandrine LOTH**, **Mme Véronique DROBNJAK** est installée de fait en tant que suivante sur la liste comme conseillère municipale.

Mme Le Maire leur souhaite la bienvenue.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 décembre 2020
Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune -** Adopté à l'unanimité des membres présents le 16/12/2021

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
Rapporteur : Mme **Le Maire -** Adopté à 17 voix pour et 0 contre

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
Rapporteur : Mme **Le Maire**

Arrivée de Mme Isabelle ALVES DOS SANTOS à 19h11

TABLEAU DES ADJOINTS
Rapporteur : Mme **Le Maire**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE ET DU COLUMBARIUM
Rapporteur : Mme **Le Maire** - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

DURÉE ET FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM
Rapporteur : Mme **Le Maire -** Adopté à 18 voix pour et 0 contre

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ZA LES CORNOUILLERS
Rapporteur : Mme **Le Maire -** Adopté à 18 voix pour et 0 contre

BAUX LOCATIONS DE DROIT DE CHASSE ET PECHE : RENOUVELLEMENT
Rapporteur : Madame **Le Maire -** Adopté à 18 voix pour et 0 contre

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
Rapporteur : Mme **Le Maire -** Adopté à 18 voix pour et 0 contre

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CRÉATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE (MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE) ET UNE COMMUNE DE MOINS DE 2000 HABITANTS
Rapporteur : Mme **Le Maire -** Adopté à 18 voix pour et 0 contre

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

A VOS CALENDRIERS…

OFFICE DE TOURISME DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE

18 rue Louis Boilet - BP 40139
60721 Pont-Sainte-Maxence Cedex
Tél. : 03 44 72 35 90
Mail : tourisme@oise-halatte.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au samedi : 10h00 à 12h30
Lundi au vendredi : 14h00 à 17h30

Retrouvez toutes les informations touristiques des Pays d'Oise et d'Halatte :

- **l'agenda des sorties,**
- **les escapades gourmandes,**
- **le patrimoine et l'histoire du territoire,**
- **des suggestions de séjours…**

Connectez-vous sur :
oisehalatte-tourisme.eu

La situation actuelle ne permet pas de programmer les dates de manifestations habituelles.

Elles seront bien évidemment proposées si celle-ci évolue.

Une information par le biais de flyer sera alors transmise.

Le changement d'heure d'été (ou plutôt de printemps) 2021 aura lieu dans la nuit du **samedi 27 au dimanche 28 mars.**

A 2h du matin, il sera 3h du matin. On perdra donc une heure de sommeil, mais on gagnera une heure de lumière naturelle en fin de journée. Il faudra avancer notre montre d'une heure.

8 mai 2021 :

Commémoration de l'armistice de 1945

Sous réserve des restrictions sanitaires et des possibilités données

29 mai 2021 :

Courses cyclistes

Dernière minute : il est constaté que les chemins communaux dans les bois ou le marais ainsi que les bords de routes sont considérés par certains comme des décharges à ciel ouvert.
Vous êtes priés de ne pas jeter vos détritus et éviter ainsi la pollution de nos espaces naturels

Directrice de la publication : Muriel PERRAS JUPIN ; Mise en page : Muriel PERRAS JUPIN
Photos : Alain BROUESSE, Sylvain CHARBONNELLE, Services CCPOH, Isabelle DEFRANCE, École Jean Gautier, Secrétariat de Mairie, Jean-Luc PARIS, Muriel PERRAS JUPIN.
Sites : Préfecture de l'Oise, CPAM

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique